

## **PUBLICITÉ DONNÉE À L'ENQUÊTE :**

Le but d'une enquête publique étant de porter un projet à la connaissance du plus grand nombre, de recueillir ses observations et d'éclairer la décision publique, il est souhaitable de lui apporter la meilleure publicité possible, au-delà des obligations légales en la manière.

*Il est donc demandé de rappeler dans les organes d'informations municipaux, journaux, panneaux électroniques et sites web l'existence de cette enquête, sa période d'ouverture les permanences tenues dans le périmètre de diffusion et leurs dates, les modalités d'expression des observations du public, en se limitant à des informations d'ordre factuel.*

**Voici le texte proposé à l'usage de vos supports de communication papier et web** (qui sera téléchargeable sur le site du Parc (<https://www.parc-du-vercors.fr> menu Révision de Charte) :

---

### **Charte du Parc naturel régional du Vercors : l'enquête publique est lancée !**

L'enquête publique préalable au renouvellement du label de Parc naturel régional est ouverte à compter du 29 mars à 9h00 jusqu'au 28 avril 2023 à 18h00.

Cette enquête permet aux habitants du territoire de consulter l'ensemble des documents de la charte du Parc, d'échanger avec des commissaires enquêteurs lors de permanences dans 15 communes différentes, de livrer leurs avis ou leurs suggestions et, le cas échéant, de faire évoluer le projet.

La charte se formule en trois axes qui forment des directions pour les 15 ans à venir : le Vercors, un territoire vivant, à vivre et à faire vivre ; le Vercors s'adapte face aux changements globaux et se déclare territoire en transition ; le Vercors renforce sa capacité de dialogue, de partage et de mise en commun (ressources, espaces...).

Comment vous exprimer ? Via le registre en ligne sur Internet, par courrier, par messagerie électronique ou oralement lors des permanences de la commission d'enquête.

Pour toutes les infos, rendez-vous sur [www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision](http://www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision)

*Nota bene* : toutes les communes du périmètre d'étude du futur Parc du Vercors procéderont au vote sur l'adhésion en 2024